

Les Délégués syndicaux CFTC

DSC-Responsable groupe
DSC Adjoint / DS IDF
DS Ile de France
DS Ile de France
DS Rhône-Alpes
DS Rhône-Alpes
DS Nord
RSS Méditerranée
DS Grand Ouest
DS Progiiciels

Local CFTC Mozart ☎ 01 41 06 55 13

Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32)
Bertrand de BEAULIEU (06 50 46 47 60)
Mohamed BENELMABROUK (06 12 28 16 12)
Edward PUJAR (06 51 00 55 69)
Pascale DEKESS (06 04 50 86 19)
Maxime RINNA (06 48 15 14 11)
Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16)
Caroline SABATIER (06 15 33 73 23)
Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41)
Adrian JACKSON (05 59 69 96 96)

michel.legouvello@gmail.com
bdebeaulieu@free.fr
mbenelmabrouk@yahoo.fr
epujar@club-internet.fr
dekessp@yahoo.com
Maxime.rinna@gmail.com
denis.francois@gfi.fr
caroline.sabatier@gfi.fr
nicolas.quillon@gfi.fr
adrian.jackson@laposte.net

Site :

<http://cftc-gfi.fr>

Juillet 2020

Sauvegarde de l'emploi ou du résultat ?

Pour rappel (Cf. notre bulletin du mois précédent), dans un compte-rendu du 19 mai dernier, la commission économique du Comité Social et Economique Central relevait à propos des perspectives à fin 2020 :



« Le Groupe ne ressent toutefois pas d'inquiétude majeure en terme financier, compte tenu notamment de l'avance prise par la renégociation avec ECI (les marges de manœuvre étant équivalente à celles, avant la COVID grâce à cette renégociation). »

« La COMECO conclut à ce stade, sur la base des informations reçues, que la situation économique est certes sérieuse et mérite une attention particulière, en ce qu'elle contient d'incertitudes ou aléas, mais qu'elle paraît surmontable par le Groupe, avec les ressources (techniques, financières, humaines...) dont il dispose. »

Il est alors permis de s'interroger sur les motivations de Gfi qui n'hésite pas à répercuter sans ménagement les conséquences de la crise du COVID 19 sur les salariés. La liste est longue : licenciements, ruptures conventionnelles, ruptures de période d'essai, pression au départ en retraite, congés imposés, activité partielle, refus d'indemniser le télétravail dans le cadre de la crise sanitaire, report des augmentations de salaire...

Quel est le véritable objectif du groupe : S'agit-il réellement de sauvegarder l'emploi ou s'agit-il tout simplement de préserver le résultat 2020 ?



Pour la CFTC, il serait temps d'arrêter d'utiliser la crise sanitaire comme prétexte pour essorer les salariés plus que nécessaire !

Indemnisation du télétravail : Le grand écart de la direction

Bien qu'interpellée par l'inspection du travail au sujet de l'indemnisation du télétravail, la direction persiste et signe : Elle refuse toute indemnisation aux salariés placés en télétravail en raison du COVID 19.

Son argument ? Elle affirme que l'accord télétravail en vigueur chez Gfi n'est pas applicable au télétravail imposé de façon massive à l'ensemble des salariés, sans avenant et pour un temps complet. A cet effet, elle s'abrite derrière les dispositions de l'article L. 1222-11 du Code du Travail qui ne prévoit pas d'indemnisation dans le contexte de la crise sanitaire.

Mais la direction oublie 2 choses :

1) Notre accord d'entreprise sur le télétravail stipule sans ambiguïté :

"L'entreprise se réserve également la possibilité de prendre l'initiative du télétravail dans les cas exceptionnels où le télétravail permet d'assurer la continuité de l'activité."

2) Le Q/R du ministère du travail précise : « L'employeur n'est pas tenu de verser à son salarié une indemnité de télétravail destinée à lui rembourser les frais découlant du télétravail, **sauf si l'entreprise est dotée d'un accord ou d'une charte qui la prévoit.** »

Or, Gfi est bien doté d'un accord qui prévoit l'indemnisation du télétravail et qui prévoit la possibilité du télétravail pour permettre d'assurer la continuité de l'activité, ce qui est bien le cas aujourd'hui.

La CFTC demande donc à Gfi de verser une indemnité aux salariés en télétravail dans le cadre de la crise sanitaire, sur une base identique à celle des salariés ayant signé un avenant.



Accord télétravail : L'attentisme prévaut

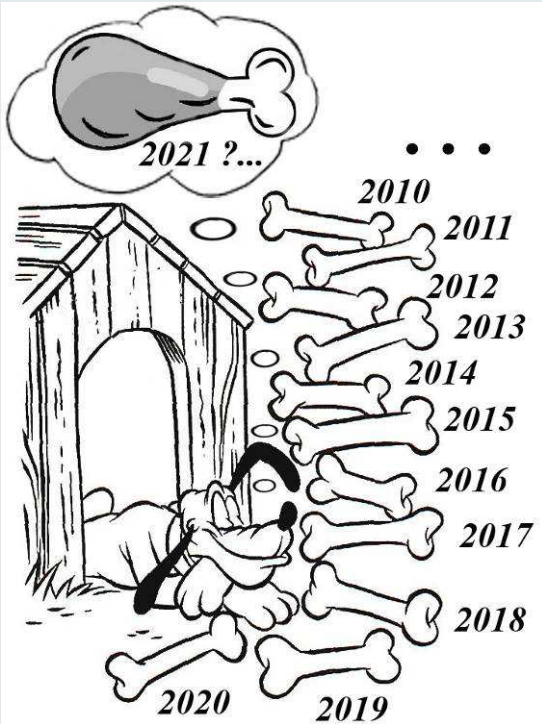
Aucune avancée n'est à signaler dans les négociations en cours sur l'extension de l'accord télé travail du 9 décembre 2011. Lors de la commission paritaire du 10 juin dernier, la direction avait pourtant annoncé qu'elle communiquerait un premier projet et avait fixé la date du prochain round des négociations au 24 juin.

Or, la commission paritaire du 24 juin a été purement et simplement annulée tandis que les organisations syndicales sont toujours dans l'attente du projet de la direction...

La CFTC ne manquera pas de revenir vers vous dès que la direction sera sortie de son mutisme sur ce sujet pourtant d'actualité.



Quasi gel des augmentations de salaires en 2020 !!



Les organisations syndicales ont été convoquées en catimini le vendredi 26 juin pour s'entendre annoncer un quasi gel des augmentations de salaire en 2020.

Le détail de la copie de la direction est le suivant :

2 comités salaire sont prévus :

- Celui de septembre avec effet au mois d'octobre 2020 (Les augmentations actées et non annoncées lors du comité salaire de mars sont susceptibles d'être remises en question).
- Un autre qui aurait lieu fin octobre avec effet, soit en janvier 2021, soit en mars 2021 !

Deux exceptions toutefois à cette soupe à la grimace :

- Les salariés qui changent de fonction seront augmentés en juillet 2020.
- Notre **président directeur général** qui semble miraculeusement être épargné par l'austérité générale :

En effet, lors de la dernière assemblée générale, il a été voté :

- La réévaluation du montant de son honoraire fixe de 860 000 € pour le porter à 1 000 000 €.
- Le versement d'un complément d'honoraire exceptionnel d'un montant de 2 000 000 €.

Pour la CFTC, il n'y a qu'un seul mot : **INDECENT !**

CSE IDF : Gros succès des chèques vacances

En Ile-de-France, environ 1 800 salariés ont demandé des chèques vacances. La CFTC était intervenue en début d'année afin de sauvegarder le principe des chèques vacances qui connaît toujours un franc succès auprès des salariés.

Pour ceux qui préféreraient un remboursement sur factures, le CSE IDF a mis en place une solution alternative qui permet de subventionner le montant des vacances à hauteur de 80% plafonné à 140 euros par an et par salarié. Cette prestation n'est pas cumulable avec les chèques vacances. Cette subvention permet le remboursement des locations de vacances, hébergement, hôtel, billets de train, billets d'avions...



La délégation CFTC avait voté favorablement ce budget qui permettait de donner satisfaction à tous les salariés d'Ile-de-France en leur laissant le choix entre les 2 formules.

Dans tous les cas, la CFTC vous souhaite de bonnes vacances !



Commission paritaire

Michel le GOUVELLO (DSC)
Bertrand de BEAULIEU (IDF / DSC
Adjoint)
Mohamed BENELMABROUK (IDF)
Edward PUJAR (IDF)
Caroline SABATIER (Méditerranée)
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes)
Maxime RINNA (Rhône-Alpes)
Denis FRANCOIS (Nord)
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)
Adrian JACKSON (Progiciels)
Mathieu GOUGEON (Gfi SIS)
Mado KAMANO AJAVON (Gfi BT)

Représentant du CSE Central à l'Assemblée Générale de Gfi

Bertrand de BEAULIEU

Commission Logement

Pascale DEKESS
Syldia ARGENTIN
Naïma BELJELTI
Michel le GOUVELLO

Commission Mutuelle Prévoyance

Bertrand de BEAULIEU (RS)

Commission Handicap

Maxime RINNA
Caroline SABATIER

Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALLEFF
Pascale DEKESS

Commission Formation

Sabiha MICALLEFF
Bertrand de BEAULIEU

Commission Participation

Bertrand de BEAULIEU
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission SSCT Central

Pascale DEKESS
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission ARTT

Denis FRANCOIS
Michel le GOUVELLO (RS)

Membre au Conseil de surveillance du FCPE Gfi Expansion

Syldia ARGENTIN

Commission Economique

Bertrand de BEAULIEU

Restons en contact !

Pendant cette période vos élus **CFTC** continuent leurs missions au travers des CSE et des Commissions Centrales telles que la Commission Logement, où les dossiers locations ou prêts sont traités et analysés lors des réunions mensuelles, et la CSSCT Centrale qui se réunit toutes les semaines pour faire un point sur la situation et les évolutions avec la direction.



Si vous avez des doutes sur vos droits (rémunération, congés, RTT, formation, garde d'enfants...) ou vos formalités à accomplir (CRA, arrêt de travail...), **n'hésitez à contacter vos représentants CFTC** qui vous renseigneront en fonction de votre situation. Compte-tenu de la diversité des contextes et de l'environnement législatif fluctuant, ne restez pas isolés en ces temps difficiles.

Faites-vous accompagner par la CFTC !

SYNDIQUEZ-VOUS à la CFTC !!!

N'oubliez pas vos acquis sociaux

Débloquez votre épargne salariale !

A partir du 15 juillet prochain, vous aurez la possibilité de débloquer votre épargne acquise dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites GFI EXPANSION AGA 2013. Le montant brut correspondant est de l'ordre de 150 € (environ 125 € net) ...

La CFTC ne peut que déplorer l'aspect dérisoire des plans d'attribution d'actions gratuites à l'attention des salariés, comparé aux centaines de milliers d'actions gratuites attribuées au top management de Gfi !

Le dossier des congés payés

Beaucoup d'entre nous ont reçu un courriel leur enjoignant de poser 4 semaines de congés payés sur la période du 1er juillet au 31 août. Et vous avez été nombreux à nous contacter pour savoir si une telle pratique était légale ou non.

Depuis, l'inspection de travail a interpellé la direction de Gfi sur ce sujet. En effet, la note de service initiale sur les congés prévoyait que les salariés posent 15 jours de congés payés entre le 1er juin et le 30 septembre, en contradiction avec la demande faite à de nombreux salariés de poser 20 jours entre le 1er juillet et le 31 août.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la direction reste arc-boutée sur sa position et refuse de revenir sur sa décision.

Il vous reste la possibilité de négocier au cas par cas avec votre manager. La CFTC vous tiendra au courant si de nouveaux éléments juridiques venaient remettre en cause le point de vue de la direction.

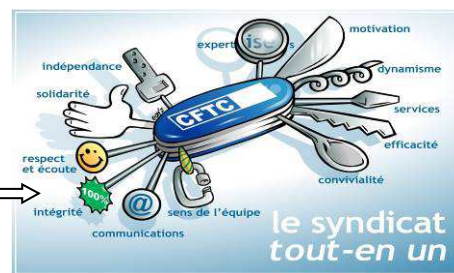


La CFTC GFI : C'est une équipe !

La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent.



- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Gfi (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord & Progiels) et hors UES chez Gfi Entreprise Solutions & Gfi Business Transformation.
- Présente dans toutes les instances du personnel. CSE (Ex CE, DP, CHSCT), Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



Comment nous rejoindre !

Pour cela, plusieurs moyens :

- * En vous adressant à vos représentants CFTC
- * En nous retournant ce bulletin d'adhésion

Nous trouverons toujours une solution !

POURQUOI ADHERER A LA CFTC ?

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et **défendre leurs droits** ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse.
Venez rejoindre l'équipe CFTC de GFI !!!

FORMULAIRE à compléter et envoyer à :

Section CFTC GFI Informatique, Bureau A-805, 8^{ème} étage, Immeuble Christophe Colomb - 2 rue Mozart, 92110 Clichy

Nom Prénom :

Qualification :

Adresse :

Tél fixe ou/et portable :

Adresse mail perso :

Société :

Etablissement de rattachement :